

Lutte contre le financement du terrorisme

2005/2065(INI) - 24/05/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Mario BORGHEZIO (IND/DEM, IT) qui examine les démarches que l'Union européenne doit entreprendre pour empêcher le financement du terrorisme. Les députés soulignent le fait que «dans certains cas, le terrorisme a pu utiliser les produits des collectes de fonds à caractère charitable», parfois à l'insu des donateurs et même à l'insu des dirigeants des ONG et, en d'autres occasions, les ONG sont «une couverture et un appui logistique tant aux activités opérationnelles des terroristes qu'au transfert des armes utilisées par les réseaux terroristes». Pour empêcher cela, l'Union européenne doit élaborer des normes minimales pour la réglementation «afin que les organismes sans but lucratif établissent la plus grande transparence (...), en utilisant exclusivement des comptes bancaires officiels pour le dépôt des fonds et des circuits officiels pour le transfert des fonds».